

République Française
Département Loire-Atlantique



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 29/05/2024

Commune de Ruffigné

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

L'an 2024, le mercredi 29 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffigné s'est réuni à la Salle Polyvalente, Petite salle, lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame BONNIER Anita, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux conseillers municipaux le 16/05/2024. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 17/05/2024.

Présents : Mme BONNIER Anita, Maire,
Mmes : LORAND Angélina, ROBERT Laurence, SCHELL Laure,
TRULLEMANS Anne-Marie,
MM : DOUSSET François, DYON Benjamin, GICQUEL Kévin, JUGUIN David, MISERIAUD Julian, PESLERBE Didier, POUESSEL Gaëtan, ROBERT Frédéric, SAFFRAY Alexis

Excusée ayant donné procuration : Mme MOREL Paméla à Mme TRULLEMANS Anne-Marie

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRULLEMANS Anne-Marie

~~~~~

*Chaque membre de l'assemblée a reçu par courriel en date du 14/05/2024 le compte rendu de la réunion du 24/04/2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents sans observation.*

**DELIBERATION N° 44 05 2024 : CORRECTION DE LA DELIBERATION SUR LES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024**

Par délibération du 27 mars 2024, le conseil municipal a adopté une variation des taux de TFPB et de THRS pour 2024. Il a fixé le taux de TFPB à 32,20 %, le taux de TFPNB à 51,71 % et le taux de THRS à 16,10 %. Or, le taux de THRS adopté est supérieur au taux maximum autorisé de 16,05 % résultant de l'application de la règle de lien. En effet, le coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières est de 1,0066761, alors que celui de la THRS est de 1,010037.

Après échange et discussion, le conseil municipal qui souhaite maintenir les taux de la TFPB et de la TFPNB respectivement à 32,20 % et 51,71 %, **vote** le taux de la THRS à 16,05 %.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants : n° 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales ; n° 1639A et 1636B sexies et suivants relatifs au vote des taux,*

Les taux d'imposition en 2024 sont donc les suivants :

| Fiscalité Directe Locale Commune de Ruffigné                                                                     | Bases d'imposition prévisionnelles 2024 | Taux votés pour 2024 | Produit fiscal attendu en 2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------|--------------------------------|
| Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties                                                                          | 474 700                                 | 32.20 %              | 152 853                        |
| Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties                                                                      | 141 800                                 | 51.71 %              | 73 325                         |
| Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale | 34 100                                  | 16.05 %              | 5 473                          |
|                                                                                                                  |                                         | <b>TOTAL</b>         | <b>231 651 €</b>               |

**DELIBERATION N° 45\_05\_2024 : TARIFS DES REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE ET A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2024-2025 ET ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS RESPECTIFS**

*Considérant que la commune de Ruffigné est organisatrice des services de restauration scolaire et accueil périscolaire de l'école publique "Les Magnolias",*

*Considérant qu'il est nécessaire de réviser chaque année les tarifs des services pour les adapter à l'accroissement des charges liées à leur fonctionnement,*

*Considérant les délibérations de la Commune de Saint Aubin des Châteaux en date du 11 décembre 2023 et du 8 avril 2024*

Il est proposé d'établir, à compter du 1er septembre 2024, les tarifs de la **RESTAURATION SCOLAIRE** de la façon suivante :

- **repas enfant à 4.20 €** (hors pénalités) pour un repas "hors PAI",
- repas adulte à **7.50 €** pour un repas,
- panier-repas fourni par la famille pour les enfants soumis à un PAI (protocole d'accueil individualisé) **1.10 €** pour un repas,
- une pénalité de 5 € par repas et par enfant sera facturée pour ceux qui ne seraient pas inscrits préalablement et 1 € par repas et par enfant pour les inscriptions hors délai.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **adopte** les tarifs ci-dessus et le règlement intérieur dans son intégralité en confirmant que les inscriptions occasionnelles et les désinscriptions se font avant 9 heures le vendredi pour le lundi, le lundi pour le mardi, le mardi pour le jeudi, le jeudi pour le vendredi,
- **accepte** le tarif pour la préparation et la livraison des repas par la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux d'un montant de 3.95€
- **autorise** Mme le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ces décisions et particulièrement l'avenant à la convention de prestation de service de fourniture de repas.

Concernant **L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**, le conseil municipal, unanime, **fixe** les tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 de la façon suivante :

| TRANCHES et BAREMES DES QUOTIENTS FAMILIAUX | TARIF HORAIRE en euros |
|---------------------------------------------|------------------------|
| <b>TRANCHE 1</b> (inférieur à 400 €)        | <b>1.03</b>            |
| <b>TRANCHE 2</b> (entre 401€ et 650 €)      | <b>1.16</b>            |
| <b>TRANCHE 3</b> (entre 651 € et 950 €)     | <b>1.29</b>            |
| <b>TRANCHE 4</b> (entre 951 € et 1250 €)    | <b>1.38</b>            |
| <b>TRANCHE 5</b> (supérieur à 1251 €)       | <b>1.52</b>            |

- **adopte** règlement intérieur de la garderie dans son intégralité en confirmant les points suivants :

- les inscriptions hors délai seront facturées 1€ supplémentaire par enfant et les enfants en surnombre et non-inscrits ne seront pas accueilli en raison des taux d'encadrement,
- le non-respect des horaires de fermeture du service entraînera la facturation d'une pénalité fixée à 5€ par 1/2 heure commencée et par enfant,
- ajouter que la MSA apporte une aide aux familles en attribuant une participation au gestionnaire de l'accueil périscolaire.

Les dossiers administratifs d'inscription complets seront à retourner en mairie, de préférence avant le 5 juillet 2024.

La commission municipale chargée des « Affaires scolaires » se réunira le lundi 3 juin 2024 à 18h à la mairie pour revoir le temps de récréation avant ou après la cantine.

**OBJET : ETUDE DE LA VENTE D'UN CHEMIN A LA GUIBERDAIS**

En réponse à la demande, reçue par mail par Me Gagneul, notaire à Rougé le 11 décembre 2023, relative à l'acquisition d'un chemin issu du domaine public, situé entre les deux parcelles cadastrées section E n°1160 et E n°1162, le Conseil Municipal donne son accord de principe sur cette vente, sous réserve que la famille Métayer ait un acquéreur pour le bien familial jouxtant.

Cette opération sera préalablement soumise à enquête publique en vue de la désaffection du chemin.

**OBJET : DEVIS AUTOLAVEUSES POUR MENAGE A L'ECOLE**

Mme Schell, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente à l'assemblée les différents devis qu'elle a reçus concernant l'acquisition d'une autolaveuse pour le ménage à l'école. Le Conseil municipal lui demande de négocier pour une éventuelle reprise de l'ancienne machine et un prix pour l'achat d'une machine supplémentaire pour les besoins de la salle polyvalente.

**DELIBERATION N° 46\_05\_2024 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A MME SCHELL, 1ERE ADJOINTE, CAFE ET BISCUITS POUR COMMEMORATION DU 8 MAI 2024**

*Mme Schell s'est retirée au moment du vote de cette délibération.*

Mme le Maire informe l'assemblée que Madame Laure SCHELL, 1<sup>ère</sup> adjointe de Ruffigné a payé le café et les biscuits pour le vin d'honneur servi à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945 dans un magasin de Châteaubriant (leclerc 19,49€).

Le Conseil Municipal, unanime, **autorise** Mme le Maire à procéder au mandatement en vue du remboursement de Mme Shell Laure, domiciliée "La Pintotais" à Ruffigné, **précise** que la dépense sera imputée en section fonctionnement, compte 623 "relations publiques", du budget communal 2024.

**OBJET : COMPTE-RENDU COMMISSION MUNICIPALE « ADRESSAGE » DU 26/04/2024 ET DELIBERATION SUR LES NOUVEAUX NOMS DE RUES (étaient présents : POUESSEL G, LORAND A, DOUSSET F, SCHELL L)**

La commission a vérifié le rapport d'audit réalisé par la Poste. Elle y a apporté des modifications et des précisions pour faciliter le travail des techniciens qui vont proposer une numérotation par lieux-dits et par rues. Les nouveaux noms de rues restent à l'étude. La 1<sup>ère</sup> plaque sera fournie aux habitants de la commune hors bourg et une étude sera menée pour le changement de plaques dans le bourg à charge des propriétaires.

**OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE « ENVIRONNEMENT, VOIRIE hors agglo » du 24/05/2024 (étaient présents : BONNIER A, POUESSEL G, ROBERT F, DOUSSET F)**

La commission s'est rendue à la Herviais pour contrôler les travaux réalisés par l'entreprise HERVE TP, il faudra vérifier le métrage de bitume facturé ; les chemins agricoles sont repérés sur une carte pour ne pas bloquer la desserte agricole en cas de prise d'un arrêté municipal ; entretien des chemins : un budget annuel sera alloué et reporté l'exercice suivant en cas de non utilisation ; Chemin de la Croix aux Digues : pose de buse Ø 600 ou d'une grille de balisage, haut du chemin = refaire fossé et la pente + curage ; Chemin de la Grée : voir buse dans autre chemin ; La Martinais : voir signalisation pour entretien avec Romain ; Champ Thiéré : voir Romain pour travaux ; Chemin vers lagune : buse de 6 m Ø 300 et refaire fossé ; Buse Tessier = ok.

Le Conseil municipal est informé des problèmes liés à la réalisation des travaux à la Herviais qui n'ont pas été réalisés en totalité.

Un budget sera consacré à l'entretien des chemins tous les ans. Le Conseil municipal prend connaissance que le chemin de la Grée est en mauvais état.

**OBJET : COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC MME ANNE BAILLEUL DU 14/05/2024 (VALIDATION SENTIER MULTIPRATIQUE de 33 KM avec EQUILIBERTE)**

Un circuit intercommunal de plus de 30 km pour la randonnée à cheval et calèche est à l'étude

pour un passage de cet itinéraire sur Ruffigné par la lagune avec une signalisation bleue. La commune installera des poteaux d'attache et abreuvoir non loin de la salle polyvalente. Le chemin de Beau chêne et Pérouse sont à entretenir. Pour le verger de l'école, la communauté de communes Châteaubriant Derval fournira la table PMR (personne à mobilité réduite).

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Date prochaine réunion de Conseil :** Mercredi 19 juin à 20h et mercredi 10 juillet à 20h
- **Date commission municipale « aménagement du bourg » (sécurisation rue des Jonquilles)**  
Question reportée en attente des résultats du radar posé par la délégation départementale
- **Demande de Mme Saffray Sylvie pour faire le foin** Le conseil municipal accepte que Mme Saffray, agricultrice au Grand Boissais, fasse le foin sur les terrains communaux.
- **Modification du Planning élections européennes, scrutin du dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h** Mme Trullemans assurera une permanence à la place de Mme Schell

#### -INFORMATION SUR :

##### Décision prise par Mme le Maire par délégation du conseil municipal : droit de préemption urbain

*Mme Bonnier, Maire, informe le Conseil municipal, que conformément à la délégation qu'elle avait reçue de ce dernier, elle a renoncé au droit de préemption urbain de la commune sur le bien suivant :*

| Date       | Désignation             | Lieu            | Réf. cadastrale | Propriétaire  |
|------------|-------------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| 14/05/2024 | Bâti sur terrain propre | 2 rue des lilas | F 217           | DAVID Valérie |

**1 arbre, 1 naissance** Ok pour l'inscription de la commune

**44000 arbres** Le conseil municipal accepte de lancer l'Opération intercommunale : prise en charge des arbres, frais de plantation et des locations de matériels.

**Journées du patrimoine : fixer date réunion commission municipale « animation-tourisme** En vue de préparer une exposition et une randonnée, la commission « animation – tourisme » se réunira le mardi 18 juin 2024 à 18h en mairie.

**Information refus dérogation scolaire BARBA Etienne/CARABIN Kim « La Butte »** Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a refusé d'accorder une dérogation pour la scolarisation des enfants BARBA dans une école primaire de Châteaubriant.

Commande de sable pour le terrain de foot (en remplacement de la subvention communale à l'amicale sportive ruffignolaise) (tous les deux ans) ; le prix de l'épandeur sera négocié par M. Peslerbe.

La séance est close à 22 heures 45 minutes.

*Suivent les signatures du Maire et du Secrétaire de Séance*

| LE MAIRE                                                                            | LA SECRETAIRE DE SEANCE                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |
| Anita BONNIER                                                                       | Anne-Marie TRULLEMANS                                                                |